

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1161

3 juin 2010

# **SOMMAIRE**

Antega S.A	Looma S.A	5713
ARI General Management S.A 55727	Loriner Holding S. à r.l 5	5719
Artuby SA55709	MatranB Luxembourg S.à r.l 5	5692
Auto-Ecole Theis S.A	MCT Berlin Fünf S.A	5715
Benelux Agency for Research & Development Holding S.A	MCT Berlin Vier S.A	
Boffroinne S.A	MEAG Luxembourg S.à r.l	
	Minerva Holding S.A	
CA.P.EQ. Partners S.A	New Stream AG5	
Checkmate Sicav 55722	Partner Aviation S.A 5	5726
Europa Steel S.à r.l	Phisolina S.A5	5692
F.T.P. S.A 55691	Rynda En Primeur S.A5	<b>5710</b>
GCL Holdings GP S.à r.l 55728	Sainclair S.A 5	<b>572</b> 3
Gousson - Consultadoria e Marketing	Snake S.àr.l5	
S.àr.l	Société de Réassurance Vallaroche 5	5686
Halysa S.A55709	Subway Aldringen5	5711
HBI Rodenbach S.à r.l 55715	TARASCON Lux S.à.r.l5	5682
HBL Luxembourg Holdings S.à r.l 55713	Tower Hill S.à r.l5	5698
HLF Luxembourg Distribution S.à r.l 55712	Trimar Management S.A 5	<b>5728</b>
HLF Luxembourg Holdings S.à r.l 55711	Union Textiles A.G5	
Ibis S.A55710	Vitol Holding II S.A5	5710
Immoparko S.A55692	Vitol Holding II S.A5	
ITW Alpha Sàrl55688	Wepe Trading S.à r.l 5	
KK Ost Europe S.A55727	WHBL Luxembourg S.à r.l5	
Koepfler s.à r.l	WH Luxembourg Intermediate Holdings	
Lada Holding S.A55715	S.à r.l	5711
Lama Services (Luxembourg) S.A 55714	Wilux S.à r.l	5726
Linco 55688	Zika Shop S.à r.l	5719



# TARASCON Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.022.

# DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le seize avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A comparu:

La société anonyme en liquidation de droit luxembourgeois dénommée INVESTITORI ASSOCIATI II S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 52.325,

ici représentée par M. Francesco MOGLIA, employé, Luxembourg agissant comme liquidateur mandaté à cet effet par le collège des liquidateurs.

La comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare agir en sa qualité d'Associé Unique de la société de droit luxembourgeois, dénommée TARASCON Lux S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, en voie d'inscription au registre de commerce à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le Notaire Ana Maria Moreira Vela Nóbrega Araújo, de résidence dans la zone franche de Madeira, en date du 20 mars 1998, et transférée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes,

au capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représentée par cinq (5) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2.500,-chacune, entièrement libéré.

- Que la société comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de TARASCON Lux S.àr.l. .
  - Que l'associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
  - Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société.
- Que l'associé unique est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel ou inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.
  - Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société anonyme Comco S.A., avec siège à Luxembourg, 11-13, Bld de la Foire, Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation";
  - Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.
  - Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la société.

Que la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, est autorisée, en nom et pour compte de l'associé unique, a faire toutes déclarations d'impôts, notification au Registre de Commerce ou tous autres documents nécessaires ou utiles à la clôture de la liquidation.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, es-qualité qu'ils agissent, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MOGLIA, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 avril 2010, LAC/2010/17879: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054454/52.

(100068876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.



# Antega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 90.303.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 avril 2010, que les administrateurs sortants:

- M. Giampietro PARABONI, demeurant au 13, Via Vialba, I 20026 NOVATE MILANESE
- M. Leonardo BERNASCONI, Président, avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH 6901 LUGANO
- M. Michele MENABALLI, demeurant au 2, Via San Giovanni, CH 6825 CAPOLAGO ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant:
- PLURISERVICE FIDUCIARIA S.A., avec siège social Via Maderno, 9, CH -6901 LUGANO.

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010054161/17.

(100068891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

#### New Stream AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.847.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of April.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

the shareholders of the public limited company ("Aktiengesellschaft") "NEW STREAM AG", having its registered office at 37, Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 136847 (the "Company"), are brought together to hold an extraordinary general meeting.

The Company was incorporated on February 8, 2008 pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 4, 2008, number 822, page 39436.

The extraordinary general meeting is presided by Mr. Christian BUTTEL, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg. The chairman then designates as secretary, Mrs. Cornelia WEIDERT, private employee, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg.

The meeting designates as scrutineer, Mrs. Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg.

The committee thus composed as above, then draws up the attendance list, which, having been signed "ne varietur" by the representatives in proxy of the represented shareholders, as well as by the members of the committee and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes, together with any proxy, in order to be filed together with the registration authorities.

The chairman then declares and requests the notary to state the following:

- I.- Following the attendance list, all shareholders representing the entire share capital of one million seven hundred thousand euro (1,700,000.-€) represented by one million seven hundred thousand (1,700,000) shares with a nominal value of one euro (I.-€) each are present or validly represented at the meeting. The duly composed meeting thus may as such, effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda without there having been a prior notice.
  - II.- The agenda of the meeting is as follows:
  - 1. Adoption of a nominal value of the shares of one thousand euro (1,000 €);
- 2. Exchange of one million seven hundred (1,700,000) shares with a nominal value of one euro (1 €) each for one thousand seven hundred (1,700) shares with a nominal value of one thousand euro (1,000 €) each;
- 3. Subsequent amendment of Article 5 first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company in order to implement the aforementioned resolution, and which will be read as follows:
- " Art. 5. Subscribed share capital. The subscribed capital of the Company is set at one million seven hundred thousand euro  $(1,700,000 \in)$  represented by one thousand seven hundred (1,700) shares with a nominal value of one thousand euro  $(1,000 \in)$  each, which have been entirely paid up"

Followed by a German version which will be read as follows



- " Art. 5. Gezeichnetes Aktienkapital. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt eine Millionen sieben hundert tausend Euro (1.700.000 €) eingeteilt in ein tausend sieben hundert (1.700) Aktien zum Nennwert von je ein tausend Euro (1.000 €), voll eingezahlt."
  - 4. Amendment of Article 6 first paragraph of the Articles of Incorporation which will be read as follows:
  - " **Art. 6. Shares.** The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders." Followed by a German version which will be read as follows
- " **Art. 6. Aktien.** Die Aktien der Gesellschaft werden, je nach Wunsch der Aktionäre, entweder in Namens- oder in Inhaberaktien ausgegeben."
  - 5. Miscellaneous.

The chairman than opens the debates.

Upon deliberation the meeting unanimously takes the following resolutions:

#### First resolution

The shareholders' meeting resolves to adopt a nominal value of the shares of the Company of one thousand euro  $(1,000 \in)$ .

#### Second resolution

Pursuant to the increase of the nominal value of the shares, the shareholders' meeting resolves to exchange one million seven hundred (1,700,000) shares with a nominal value of one euro  $(1 \in)$  each for one thousand seven hundred (1,700) shares with a nominal value of one thousand euro  $(1,000 \in)$  each.

As a result of such exchange, the shareholder's meeting resolves to allot the newly issued shares in order to maintain the previous shareholding.

#### Third resolution

The shareholders' meeting subsequently resolves to amend Article 5 first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company in order to implement the aforementioned resolution, and which will be read as follows:

"Art. 5. Subscribed share capital. The subscribed capital of the Company is set at one million seven hundred thousand euro  $(1,700,000 \in)$  represented by one thousand seven hundred (1,700) shares with a nominal value of one thousand euro  $(1,000 \in)$  each, which have been entirely paid up."

#### Fourth resolution

The shareholders' meeting resolves to amend Article 6 first paragraph of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

" Art. 6. Shares. The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders."

### Fifth resolution

The shareholders' meeting resolves that the shares are in bearer form and empowers any one director of the Company to issue and sign, under his sole signature, the bearer share certificates in accordance with the resolutions taken above.

There being no further items on the agenda and since no one wishes to speak further, the chairman declares the meeting closed.

## Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, the latter signed together with the notary the present deed.

# Es folgt die deutsche Fassung

Im Jahre zweitausendzehn, am zwanzigsten April.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maitre Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

haben sich die Aktionäre der Aktiengesellschaft "NEW STREAM AG" mit Sitz in 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B Nummer 136847 (die "Gesellschaft"), zu einer außerordentlichen Hauptversammlung eingefunden.



Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen am 8. Februar 2008 durch Maître Paul FRIEDERS, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogrum Luxemburg), veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 4. April 2008, Nummer 822, Seite 39436.

Die außerordentliche Hauptversammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Christian BUTTEL, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Cornelia WEIDERT, Privatangestellte, geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Die Versammlung bestimmt Frau Morgane IMGRUND, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg zur Stimmenzählerin.

Der, wie vorangeführt zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt eine Anwesenheitsliste, welche nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Versammlungsvorstand und den Notar dieser Urkunde als Anlage zusammen mit den Vollmachten zum Zwecke der gemeinsamen Hinterlegung bei den Registrierungsbehörden beigefügt bleibt.

Der Vorsitzende erklärt und bittet den Notar, nachfolgendes zu beurkunden:

- I.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von einer Million sieben hundert tausend Euro (EUR 1.700.000,-) eingeteilt in eine Million sieben hundert tausend (1.700.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), darstellen, bei der Hauptversammlung anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind. Die ordnungsgemäß zusammengesetzte Hauptversammlung kann daher rechts wirksam ohne vorherige Einberufung über sämtliche Verhandlungspunkte der untenstehenden Tagesordnung beraten und beschließen.
  - II.- Die Hauptversammlung hat sich mit folgender Tagesordnung zu befassen:
  - 1. Festlegung des Nennwerts der Aktien auf ein tausend Euro (1.000,-€);
- 2. Umtausch von einer Million sieben hundert tausend (1.700.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (I,-€) gegen ein tausend sieben hundert (1.700) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (1.000,-€);
- 3. Nachfolgende Änderung des Artikel 5 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft zwecks Umsetzung des vorangehenden Beschlusses, welcher fortan folgenden Wortlaut haben wird:
- " Art.5. Gezeichnetes Aktienkapital. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt eine Million sieben hundert tausend Euro (1.700.000 €) eingeteilt in ein tausend sieben hundert (1.700) Aktien zum Nennwert von je ein tausend Euro (1.000 €), voll eingezahlt."
  - 4. Änderung des Artikel 6 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft, welcher fortan folgenden Wortlaut haben wird:
- " Art. 6. Aktien. Die Aktien der Gesellschaft werden, je nach Wunsch der Aktionäre, entweder in Namens- oder in Inhaberaktien ausgegeben"
  - 5. Verschiedenes.

Der Vorsitzende eröffnet daraufhin die Beratungen. Nach Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt den Nennwert der Aktien der Gesellschaft auf ein tausend Euro (1.000,-€) festzulegen.

# Zweiter Beschluss

Aufgrund der Erhöhung des Nennwerts der Aktien, beschließt die Hauptversammlung eine Million sieben hundert tausend (1.700.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1,-€) gegen ein tausend sieben hundert (1.700) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (1.000,-€) umzutauschen.

Infolge dieses Umtauschs beschließt die Hauptversammlung die Verteilung der neuausgegebenen Aktien gemäß der vorherigen Aktienverteilung anzugleichen.

#### **Dritter Beschluss**

Die Hauptversammlung beschließt demzufolge Artikel 5 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft zwecks Umsetzung des vorangehenden Beschlusses abzuändern, welcher fortan folgenden Wortlaut haben wird:

" **Art.5. Gezeichnetes Aktienkapital.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt eine Million sieben hundert tausend Euro (1.700.000 €) eingeteilt in ein tausend sieben hundert (1.700) Aktien zum Nennwert von je ein tausend Euro (1.000 €), voll eingezahlt."

### Vierter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt Artikel 6 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher fortan folgenden Wortlaut haben wird:



" **Art. 6. Aktien.** Die Aktien der Gesellschaft werden, je nach Wunsch der Aktionäre, entweder in Namens- oder in Inhaberaktien ausgegeben."

#### Fünfter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt die Aktien in Inhaberaktien auszugeben und bevollmächtigt jegliches Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, durch Einzelzeichnung, die Inhaberaktienzertifikate auszugegeben und zu unterzeichnen entsprechend den vorangehenden Beschlüssen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung und da sich niemand mehr zu Wort meldet, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

#### Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstige Aufwendungen aller Art, die durch diese Urkunde anfallen, werden ungefähr auf eintausend zweihundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Bitte der erschienenen Personen, die vorliegende Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung und dass im Falle von Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich ist.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung der Urkunde an die erschienen Personen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Christian BUTTEL, Cornelia WEIDERT, Morgane IMGRUND, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. LAC/2010/17230. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. April 2010.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010058234/164.

(100058552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

#### SOREVAL, Société de Réassurance Vallaroche, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.433.

L'an deux mil dix, le seize avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE REASSURANCE VALLAROCHE, en abrégée SOREVAL S.A. établie et ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 29 janvier 1988, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 144 du 29 avril 1988

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois par le même notaire en date du 7 janvier 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 173 du 3 mai 1994

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 27.433,

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud B1ERRY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

# Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège vers L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, et en conséquence modification des statuts
- 2.- Démission de SOGECORE S.A. en tant qu'administrateur et nomination de Risk & Reinsurance Solutions S.A. représentée par M. Alain SOUGNEZ en tant qu'administrateur remplaçant pour la durée du mandat.
  - 3.- Nomination de Mr Xavier LAGARDE en tant que nouvel administrateur.
  - 4.- Divers
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau



et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey et de modifier en conséquence le 1 <sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

" Art. 2. (1 er paragraphe). Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de SOGECORE aux fonctions d'administrateur et nomme en son remplacement la société anonyme Risk. & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé 2RS ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, Avenue Monterey (RCS Luxembourg N ° B.94.494) représentée par Monsieur Alain SOUGNEZ, administrateur de sociétés, né à Aywaille (B), le 26 octobre 1969 demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 23, Avenue Monterey.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Xavier LAGARDE administrateur de sociétés, né le 31 mars 1946 à Carsac Aillac (F-24200), Directeur général adjoint de SAFRAN demeurant professionnellement à 2, bd du Général Martial Valin à F-75724 Paris.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. WEILER, M. MAYER, A. BIERRY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17189. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010058208/72.

(100058491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

## Benelux Agency for Research & Development Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 62.834.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 mars 2010, que les administrateurs sortants:

- M. Marc SCHMIT, Président,
- Mme Annie SWETENHAM.
- M. Fernand HEIM,

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,



ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

- M. Marco RIES, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010054178/19.

(100068892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

# Boffroinne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.415.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2010

L'assemblée prend note de la démission de MAS Luxembourg Sàrl de son poste de Commissaire aux Comptes en date du 23 mars 2010 et décide de nommer en remplacement CHESTER & JONES SARL, société à responsabilité limitée domiciliée au 165A route de Longwy, L-4751 Pétange, RCS Luxembourg B 120.602, son mandat prendra fin lors de l'assemblée devant se tenir en 2015.

Le mandat des administrateurs suivants est reconduit jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2015:

- Michael Dandois, 48 bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
- Antoine Meynial, 48 bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
- Stéphane Warnier, 48 bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010054179/17.

(100068848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

### Linco, Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 19.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010054341/10.

(100068858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

# ITW Alpha Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 481.373.000,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 103.881.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of March, at eleven a.m..

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

There appeared:

ITW Participations S.à r.l., a private limited company incorporated in Luxembourg, whose registered office is at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B. 85382 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Maurits J. De Smedt, company manager, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

acting as Sole Shareholder of the Company ITW Alpha S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 9 November 2004, having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 103881 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 48, page 2270, dated 18 January 2005 and have not been amended since.



The appearing party has requested the notary to state:

The Sole Shareholder holds all of the issued shares of the Company.

The proxy form appointing the proxyholder representing the Sole Shareholder, signed ne varietur by the Sole Shareholder represented by proxyholder, shall remain annexed to the present deed and be registered with it.

The Sole Shareholder hereby adopts the following written resolutions in accordance with Article 193 of the Law on Commercial companies:

#### First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of four hundred and eighty-one million three hundred and sixty thousand Euro (EUR 481,360,000.-), so as to raise it from its current amount of thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-) up to four hundred and eighty-one million three hundred and seventy-three thousand Euro (EUR 481,373,000.-), by the issue of four hundred and eighty-one thousand three hundred and sixty (481,360) new shares, having a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company (collectively referred to as the "New Shares"), plus a share premium of a total amount of three billion four hundred and sixty-eight million six hundred and forty thousand Euro (EUR 3,468,640,000.-) to be attached to the New Shares (the "Share Premium").

All the New Shares are wholly subscribed by the Sole Shareholder and paid up by a contribution in kind consisting of two (2) shares, one share having a par value of one million five hundred thirty-nine thousand two hundred Euro (EUR 1,539,200.-) the other share having a par value of four thousand seven hundred Euro (EUR 4,700.-), held by the Sole Shareholder in the share capital of ITW (Europe) GmbH, a German limited liability company, having its registered office at Magnusstr. 18, 46535 Dinslaken, Germany and registered with the in the commercial register of the Local Court (Amtsgericht) of Duisburg under HRB 10038, for an aggregate amount of three billion nine hundred and fifty million Euro (EUR 3,950,000,000.-) (the "Contribution").

The total amount of four hundred and eighty-one million three hundred and sixty thousand Euro (EUR 481,360,000.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of three billion four hundred and sixty-eight million six hundred and forty thousand Euro (EUR 3,468,640,000.-) is allocated to the special share premium account of the Company.

Evidence of the Contribution and its value has been given to the Notary by a declaration of the subscriber and by a valuation report which shows that the managers of the Company have confirmed that the value of the Contribution made by the Sole Shareholder is at least equal to the nominal value plus premium of the New Shares. The declaration and the valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

# Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" Art. 6. The corporate capital is set at 481,373,00 EUR (FOUR HUNDRED AND EIGHTY-ONE MILLION THREE HUNDRED AND SEVENTY-THREE THOUSAND EURO) consisting of 481,373 (FOUR HUNDRED AND EIGHTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED AND SEVENTY-THREE) shares with a par value of 1,000 EUR (ONE THOUSAND EURO) each, totally paid up."

# Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,500.-.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Sole Shareholder (or, as appropriate, its proxyholder), who is known to the Notary by its name, first name, civil status and residence, the Sole Shareholder (or, as appropriate, its proxyholder) and the Notary, have together signed this deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente-et-un mars, à 11.00 heures.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

# A comparu:

ITW Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, dont le siège social est situé au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.85382 (l'"Associé Unique"),



ici représentée par Monsieur Maurits J. De Smedt, gérant de sociétés, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Agissant en sa qualité d'Associé Unique de la société ITW Alpha S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 9 novembre 2004, ayant son siège social à 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 103881 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 48, page 2270 daté du 18 janvier 2005 et n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter:

L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales émises de la Société.

Le formulaire de procuration par lequel est nommé le mandataire représentant l'Associé Unique, signé ne varietur par l'Associé Unique représenté par un mandataire devra rester annexé au présent document pour être enregistrés ensemble.

L'Associé Unique déclare adopter les résolutions suivantes conformément à l'Article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-un millions trois cent soixante mille Euro (481.360.000,- EUR), afin de l'augmenter de son montant actuel de treize mille Euro (13.000,- EUR) à quatre cent quatre-vingt-un millions trois cent soixante-treize mille Euro (481.373.000,- EUR), par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante (481.360) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de mille Euro (1.000,- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (désignées ensemble les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une prime d'émission d'un montant total de trois milliards quatre cent soixante-huit millions six cent quarante mille Euro (3.468.640.000,- EUR) devant être attachée aux Nouvelles Parts Sociales (la "Prime d'Emission").

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont intégralement souscrites par l'Associé Unique et libérées par un apport en nature consistant en deux (2) parts sociales, une part sociale ayant une valeur nominale de un million cinq cent trenteneuf mille deux cents Euro (1.539.200,- EUR) et l'autre part sociale ayant une valeur nominale de quatre mille sept cents Euro (EUR 4.700,-), détenues par l'Associé Unique dans le capital social de ITW (Europe) GmbH, une société de droit allemand, ayant son siège social au Magnusstr. 18, 46535 Dinslaken, Allemagne et immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal (Amtsgericht) de Duisburg sous le numéro HRB 10038, pour un montant total de trois milliards neuf cent cinquante millions d'Euro (3.950.000.000,- EUR) (l'"Apport").

Le montant total de quatre cent quatre-vingt-un millions trois cent soixante mille Euro (481.360.000,- EUR) est alloué au capital social de la Société et le montant de trois milliards quatre cent soixante-huit millions six cent quarante mille Euro (3.468.640.000,- EUR) est alloué au compte spécial de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'Apport et de sa valeur a été donnée au Notaire par une déclaration du souscripteur et par un rapport d'évaluation qui montre que les gérants de la Société ont confirmé que la valeur de l'Apport fait par l'Associé Unique est au moins égale à la valeur nominale plus la prime des Nouvelles Parts Sociales. La déclaration et le rapport d'évaluation resteront annexés au présent acte et sera enregistrée avec lui.

## Deuxième résolution

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à 481.373.000,- EUR (QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE EURO), représenté par 481.373 (QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE TROIS CENT SOIXANTE TREIZE) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,-EUR (MILLE EUROS) chacune, entièrement libérées."

# Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 6.500.-.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu à l'Associé Unique (ou, selon le cas à son mandataire), qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, l'Associé Unique (ou, selon le cas son mandataire) et le Notaire ont signé cet acte.

Signé: M. J. DE SMEDT et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2010. Relation: LAC/2010/15075. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)



- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010057033/135.

(100058210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

#### Minerva Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 23.352.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 03/05/2010

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes actuel CASSINI FINANCE Ltd dont le siège social est Drake Chambers PO BOX 3321, Road Town, Tortola, British Virgin Islands. Son mandat expirera lors de l'assemblée d'approbation des comptes au 31/12/2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour MINERVA HOLDING SA

Signature

Référence de publication: 2010054366/15.

(100068871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

## F.T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 94.561.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 26 avril 2010 que:

1) L'assemblée révoque Monsieur NEVES CARDOSO Manuel, demeurant à L-2168 Luxembourg, 64 rue de Mühlenbach, de son poste d'administrateur,

L'assemblée élit en son remplacement:

- Monsieur RIBEIRO ABRANTES Alvaro, né le 10 novembre 1955 à Santiago-Soia (Portugal), demeurant à L-3270 BETTEMBOURG, 40 Route de Peppange,

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

2) L'assemblée accepte la démission de Monsieur ROSMANIHNO SEMEDO Serafim, demeurant à L-2611 Luxembourg, 83 rue de Thionville, de son poste d'administrateur,

L'assemblée élit en son remplacement:

- Monsieur GOMES DOS SANTOS Antonio, né le 1 <sup>er</sup> juin 1969 à Tondela (Portugal), demeurant à L-5634 MONDORF LES BAINS, 10a Route de Luxembourg.

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

- 3) L'assemblée accepte la démission de Monsieur ROSMANIHNO SEMEDO Serafim, demeurant à L-2611 Luxembourg, 83 rue de Thionville, de son poste d'administrateur délégué
- 4) L'assemblée révoque Monsieur NEVES CARDOSO Manuel, demeurant à L-2168 Luxembourg, 64 rue de Mühlenbach, de son poste d'administrateur délégué
  - 5) Suite à ces changements, le conseil d'administration se composera désormais comme suit:
- Monsieur RIBEIRO ABRANTES Alvaro, né le 10 novembre 1955 à Santiago-Soia (Portugal), demeurant à L-3270 BETTEMBOURG, 40 Route de Peppange,
- Monsieur GOMES DOS SANTOS Antonio, né le 1 <sup>er</sup> juin 1969 à Luxembourg, demeurant à L-5634 MONDORF LES BAINS, 10a Route de Luxembourg.
  - Monsieur DE OLIVEIRA FERREIRA Elisio, demeurant à L-2168 Luxembourg, 64 rue de Mühlenbach,

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour les activités de la société soumises à une autorisation d'établissement délivrée par le Ministère des Classes Moyennes, la co-signature du titulaire de cette autorisation d'établissement est obligatoire.

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.



Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010057782/39.

(100058075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

#### Phisolina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.391.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010054402/12.

(100068865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

# Koepfler s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 15.114.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056525/10.

(100056850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

#### Immoparko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 29.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056526/10.

(100057417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

# MatranB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 152.667.

# **STATUTES**

In the year two thousand ten, on the fifteenth day of April.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- Delek-Belron Luxembourg S.A., a company with address at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange (RCS Luxembourg B 90.633),
- Gaia Real Estate Holdings S.à r.l., a company with address at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange (RCS Luxembourg B 120.127),

both here represented by Mr Frank TRINTELER, private employee, with professional address in 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

by virtue of two proxies given on April 14, 2010.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.



Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

- **Art. 1.** There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 <sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").
- **Art. 2.** The object of the Company is to enter into, perform and serve as a vehicle for any securitisation transactions as permitted under the act of 22 <sup>nd</sup> March, 2004 relating to securitisation. To that effect, the Company may carry out all transactions pertaining to the acquisition or assumption, directly or through another entity or vehicle, of risks related to the holding or ownership of claims and/or other goods or assets, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks related to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the business conducted by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name MatranB Luxembourg S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (€12,500,-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (€ 1,-) per share each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 <sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies.

- **Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any members of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, except for certain key decisions, as defined in the shareholders agreement entered into between the partners, which may only be validly taken by a unanimous vote of all the managers

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 10 days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state



that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

- Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
  - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital, except for certain key decisions, as defined in the shareholders agreement entered into between the partners, which may only be validly taken by a unanimous vote of all the partners.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10 <sup>th</sup> August, 1915, as amended.

- Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31 st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on such terms and in such circumstances as the manager, respectively the board of managers, may decide in its absolute discretion without prejudice to Luxembourg laws.

The balance of the net profits will be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Each share shall confer on the shareholder an immediate and irrevocable right, on an accrual basis, without the need for any declaration by its manager or board of managers in the case of interim dividends, or the general shareholders meeting, to receive any net profits accrued to the Company, and regardless of whether such net profits will be paid under the form of dividends, interim dividends, capital reduction, share buy back proceeds or liquidation profits.

- **Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10 <sup>th</sup> August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

## Subscription and Payment

The appearing parties, represented as stated here above, declare that the all shares have been subscril	ped as follows:
Delek-Belron Luxembourg S.A.:	6,250 shares
Gaia Real Estate Holdings S.à r.l.	6,250 shares
Total	12,500 shares

and that all shares have been fully paid-up by contribution in cash of an amount of 12,500.- EUR, so that the sum of 12,500.- EUR is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### **Transitory Provisions**

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 st December 2010.

#### Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (2,500.- EUR).



## Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
- a) Mr Alex Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born in S-Gravenhagen (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale,
- b) Mrs Michelle Marie Carvill, private employee, born in Down (Ireland) on November 26, 1966, residing professionally at 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange;
- c) SHRM Corporate Services S.à r.l., a company with registered office at 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange (RCS Luxembourg B 78100).
  - 2) The registered office is established in 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le quinze avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

#### **ONT COMPARU:**

- Delek-Belron Luxembourg S.A., une société ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange (RCS Luxembourg B 90.633);
- Gaia Real Estate Holdings S.à r.l., une société ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange (RCS Luxembourg B 120.127),

toutes deux ici représentées par Monsieur Frank TRINTELER, employé privé, résident professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

en vertu de deux procurations données le 14 avril 2010.

Les dites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités en vertu desquelles ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").
- Art. 2. La Société a pour objet de conclure, exercer et de servir en tant que véhicule pour des opérations de titrisation telles que régies par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation. A cet effet, la Société peut accomplir toutes les opérations se rapportant à l'acquisition ou la prise en charge, directe ou par l'intermédiaire d'un autre organisme ou véhicule, de risques liés à la détention ou la propriété de créances et/ou d'autres biens ou actifs, mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ou de risques liés à des dettes ou des engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, en émettant des valeurs mobilières de toute nature dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de MatranB Luxembourg S.à r.l.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune.



- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
  - Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de n'importe quel membre du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sauf pour certaines décisions clés, telles que définies dans le pacte d'associés, qui peuvent seulement être prises par un vote unanime de tous les gérants.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 10 jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
  - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social sauf pour certaines décisions clés, telles que définies dans le pacte d'associés, qui peuvent seulement être prises par un vote unanime de tous les associés.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.



Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les termes et sous les conditions que le gérant, ou le conseil de gérance, peut fixer de manière discrétionnaire absolue, sans préjudice des lois luxembourgeoises.

Le solde du bénéfice net sera distribué aux associés en fonction de leurs parts respectives dans la Société.

Chaque part sociale confère un droit immédiat et irrévocable à l'associé, sur une base courue, sans qu'il soit nécessaire d'établir une déclaration du gérant, du conseil de gérance, dans le cas de dividendes intérimaires, ou de l'assemblée générale des associés, de recevoir tout bénéfice net de la Société, et ceci sans tenir compte des profits nets qu'ils soient distribués sous forme de dividendes, dividendes intérimaires, réduction de capital, rachats d'actions ou profits de liquidation.

- **Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### Souscription et Libération

Les parties comparantes déclarent que les parts sociales ont été souscrites par:	
Delek-Belron Luxembourg S.A.:	6.250 parts sociales
Gaia Real Estate Holdings S.à r.l	6.250 parts sociales
Total	12.500 parts sociales

Et déclarent que toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces d'un montant de 12.500.- EUR, de sorte que la somme de 12.500.- EUR se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

# Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.- EUR).

#### Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Alex Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à La Haye (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale,
- b) Madame Michelle Marie Carvill, employée privée, née à Down (Irlande) le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange;
- c) SHRM Corporate Services S.à r.l., une société ayant son siège au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange (RCS Luxembourg B 78100).
  - 2. Le siège social de la société est établi à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. TRINTELER, G. LECUIT.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17408. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010058193/292.

(100058645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

# Europa Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056531/10.

(100056826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

#### CA.P.EQ. Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.238.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056534/10.

(100056824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

# Tower Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.649.

# **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of April,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

## Appeared the following:

Mr Brian Bassett, born in Concord, Massachusetts, United States of America on 23 November 1972, with professional address at 107 S 1St, Suite 306, Charlottesville, VA 22902, United States of America, being a citizen of the United States of America, holder of the passport number 710584232;

and

Mr Jaime Vieser, born in Orange, New Jersey, United States of America on 14 June 1969, with professional address at 107 S 1St, Suite 306, Charlottesville, VA 22902, United States of America, being a citizen of the United States of America, holder of the passport number 701909180;

each represented by Arnaud Joseph, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they declare to establish as follows:

# Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").



The Company exists under the name of "Tower Hill S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

# Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.



Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

## Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office including at least one Class A Manager and one Class B Manager.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a



Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of two Class A Managers and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 16. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of the month of April of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.



If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 23.** Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 24. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.



The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

# Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

#### Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number	Subscribed
	of shares	capital
Mr Brian Bassett, mentioned above	6,250	6,250
Mr Jaime Vieser, mentioned above	6,250	6,250
Total:	12,500	12,500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

# Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

### Transitory provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on the last day of the month of December 2010. The first annual general meeting will thus be held in the year 2011.

## Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

- 1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following persons: The following persons are appointed Class A Managers for a unlimited period:
- Brian Bassett, born in Concord, Massachusetts, United States of America on 23 November 1972, with professional address at 107 S 1St, Suite 306, Charlottesville, VA 22902, United States of America; and
- Jaime Vieser, born in Orange, New Jersey, United States of America on 14 June 1969, with professional address at 107 S 1St, Suite 306, Charlottesville, VA 22902, United States of America.

The following person is appointed Class B Manager until the shareholders approve the annual accounts as at 31 December 2010:

- Jean-Claude Buffin, born in Charleroi, on 17 January 1961, with professional address at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.
  - 2. Resolved that the registered office shall be at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.



The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze avril,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

M. Brian Bassett, né à Concord, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, le 23 novembre 1972, ayant son adresse professionnelle au 107 S 1St, Suite 306, Charlottesville, VA 22902, Etats-Unis d'Amérique, citoyen américain, titulaire du passeport numéro 710584232;

et

M. Jaime Vieser, né à Orange, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 14 juin 1969, ayant son adresse professionnelle au 107 S 1St, Suite 306, Charlottesville, VA 22902, Etats-Unis d'Amérique, citoyen américain, titulaire du passeport numéro 701909180;

chacun représentés par M. Arnaud Joseph, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

#### Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1** er . Forme, **Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Tower Hill S.à r.l.".

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de suretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.



D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

#### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.



Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe de deux Gérants de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.



**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingtcinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

# Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier jour du mois d'avril de chaque année, à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.



Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

# Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

# Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

#### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### Souscription et Paiement

Associé	Nombre	Capital
	de parts	souscrit
	sociales	
M. Brian Bassett, mentionné ci-dessus	6.250	6.250,-
M. Jaime Vieser, mentionné ci-dessus	6.250	6.250,-
Total:	12.500	12.500,-



Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit au nombre de parts sociales ciaprès énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

#### Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2010. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

# Assemblée générale extraordinaire

Les associés précités, représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants:

Les personnes suivantes sont nommées Gérants de Catégorie A pour une durée illimitée:

- M. Brian Bassett, né à Concord, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, le 23 novembre 1972, ayant son adresse professionnelle au 107 S 1St, Suite 306, Charlottesville, VA 22902, Etats-Unis d'Amérique; et
- M. Jamie Vieser, né à Orange, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 14 juin 1969, ayant son adresse professionnelle au 107 S 1St, Suite 306, Charlottesville, VA 22902, Etats-Unis d'Amérique.

La personne suivante est nommée Gérant de Catégorie B jusqu'à ce que les associés approuvent les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Jean-Claude Buffin, né à Charleroi, le 17 janvier 1961, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.
  - 2) Fixation du siège social de la Société au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. JOSEPH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/15940. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010057017/615.

(100057717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

# Artuby SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.250.

Les comptes annuels au 30/06/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTUBY S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010056538/13.

(100056822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

#### Halysa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.777.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 31 mars 2010. HALYSA SA

Société Anonyme

Jean-Patrick TRAN-PHAT/ Yves CACCLIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010056541/14.

(100056820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

# Ibis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IBIS S.A.

N. VENTURINI / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010056543/12.

(100056819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

# Gousson - Consultadoria e Marketing S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 139.534.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Avril 2010.

Gousson-Consultadoria e Marketing S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2010056545/14.

(100056817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

# Rynda En Primeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.909.

Extrait des Résolutions des Administrateurs du 16 Avril 2010

Les administrateurs de Rynda En Primeur S.A. (la "Société), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Richard van't Hof de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 16 Avril 2010
- de coopter Patrick d'Andria, né le 02 Novembre 1976 à Avignon (France), demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand -Duché du Luxembourg) à la fonction d'administrateur de la Société avec effet au 16 avril 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Luxembourg, le 20 Avril 2010.

Vincenzo Viceconte.

Référence de publication: 2010056628/14.

(100056911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

# Vitol Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.512.

Les comptes Annuels au 31/12/06 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 22 avril 2010. Vitol Holding II S.A. R. van 't Hoeft Administrateur B

Référence de publication: 2010056547/13.

(100056816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

#### Vitol Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.512.

Les comptes Annuels au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Vitol Holding II S.A.

R. van't Hoeft

Administrateur B

Référence de publication: 2010056550/13.

(100056814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

### WH Luxembourg Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056551/10.

(100057437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

# HLF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.258.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056553/10.

(100057440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

# Subway Aldringen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 8, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 147.483.

Im Jahre zweitausendzehn, am dreißigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, im Amtssitze in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Herr Iman POURHASSAN, Freiberufler, geboren in Shiraz (Iran), am 08. August 1982, wohnhaft in D-54296 Trier, Im Naus 3 (Deutschland).

Welcher Komparent, hier persönlich anwesend, den instrumentierenden Notar ersuchte, seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

# Erklärungen

1.- Daß er zur Zeit alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft "Subway Aldringen", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die dem Luxemburger Recht unterliegt, mit Gesellschaftssitz in 8 rue Aldringen, L-1118 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 147 483, ist.



Besagte Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen 28. Juli 2009, und welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1654 vom 27. August 2009.

- 2.- Daß seit dem Gründungstag der Gesellschaft nie eine Satzungsabänderung erfolgte.
- 3.- Daß das Gesellschaftskapital sich auf zwölftausendfünfhundert (12'500.- EUR) beläuft und eingeteilt ist in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), voll und in bar eingezahlt.

Sodann hat der vorgenannte Komparent, den instrumentierenden Notar ersucht, folgende gemäß übereinstimmender Tagesordnung einstimmig gefaßten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

# Erster Beschluß Abtretung von Gesellschaftsanteilen

Der alleinige Gesellschafter, Herr Iman POURHASSAN, vorgenannt, erklärt andurch abzutreten und frei zu übertragen an:

Herrn Navid HADDAD NOSRATI, Angestellter, geboren in Teheran (Iran), am 04. April 1987, wohnhaft in D-54296 Trier, Im Naus 3 (Deutschland),

hier ebenfalls persönlich anwesend und dies annehmend,

achtzig (80) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) der hiervor bezeichneten Gesellschaft "Subway Aldringen",

für den vereinbarten Abtretungspreis von ZEHNTAUSEND EURO (10.000,- EUR) welcher vor Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde gänzlich beglichen wurde, worüber der Zedant dem Zessionär andurch volle Quittung bewilligt.

Sodann erklärt Iman POURHASSAN, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Subway Aldringen", vorbezeichnet, die hiervor getätigte Abtretung von Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft anzunehmen und sie derselben gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches als gültig zugestellt zu betrachten.

#### Zweiter Beschluß

Infolge dieser Gesellschaftsanteilabtretung beschließen die beiden Gesellschafter, dass sich die einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), die das Gesellschaftskapital in Höhe von zwölftausendfünfhundert (12'500.- EUR) darstellen, nun wie folgt unter denselben aufteilen:

1) Herr Iman POURHASSAN, Freiberufler, geboren in Shiraz (Iran), am 08. August 1982, wohnhaft in D-54296 Trier, Im Naus 3 (Deutschland),

zwanzig (20) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,-EUR);

2) Herr Navid HADDAD NOSRATI, Angestellter, geboren in Teheran (Iran), am 04. April 1987, wohnhaft in D-54296 Trier, Im Naus 3 (Deutschland),

achtzig (80) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

#### Kosten

Alle auf Grund dieser Urkunde geschuldeten Kosten sind zu Lasten des Anteilübernehmers, welcher sich ausdrücklich zu deren Zahlung verpflichtet.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Esch/Alzette (Großherzogtum Luxemburg), im Jahre, Monate und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. POURHASSAN, N. HADDAD NOSRATI, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 01. April 2010. Relation: EAC/2010/3872. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010058214/62.

(100058557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

# HLF Luxembourg Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.455.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056555/10.

(100057444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.



# HBL Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.579.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056556/10.

(100057446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

### Looma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 123.681.

L'an deux mil dix, le treizième jour d'avril.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LOOMA S.A.", avec siège social au 64 avenue de la Liberté, L -1930 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 123 681, constituée suivant acte reçu en date du 17 janvier 2007 par le notaire Marc Lecuit alors de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 22 mars 2007 numéro 426.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François Garellis, administrateur de société, demeurant au 23 rue Michel Rodange, -2430 Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Timothé Garellis, employé privé, demeurant au 2bis rue des Treize à Metz (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Garellis, administrateur de société, demeurant au 4A rue de l'Ecole à L- 8278 Holzem.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Transfert du siège social de la société du 64 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 60, route de Luxembourg, L-5408 Bous,
  - 2. Modification subséquente de l'article 2 première phrase des statuts.
  - 3. Révocation de Monsieur Marc Clemens de son poste d'administrateur et décharge à lui accorder.
  - 4. Nomination de Monsieur Timothé Garellis en qualité d'administrateur en remplacement de l'administrateur révoqué.
  - 5. Révocation du commissaire et décharge à lui accorder
  - 6. Nomination de Monsieur Alain Pointel en qualité de commissaire en remplacement du commissaire révoqué.
  - 7. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 64 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 60, route de Luxembourg, L-5408 Bous.

#### Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société est modifiée et aura la teneur suivante:

" Art. 2. Première phrase. Le siège de la société est établi dans la commune de Bous."



#### Troisième résolution

L'assemblée révoque Monsieur Marc Clemens de son poste d'administrateur.

L'assemblée décide de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandant.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de l'administrateur révoqué, Monsieur Timothé Garellis, employé privé, le 10 décembre 1985 à Longeville les Metz (F), demeurant au 2bis rue des Treize à Metz, France.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur à savoir à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire en fonction.

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaire Monsieur Alain Pointel, employé privé, né le 11 juillet 1944 à Villeuneuve (F), demeurant à F - 95550 Bessancourt, 5, sente les carrières.

Le nouveau commissaire terminera le mandat de son prédécesseur à savoir à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (€ 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: François Garellis, Timothé Garellis, Dominique Garellis, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 avril 2010. LAC/2010/ 15841. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme -

Senningerberg, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010058207/75.

(100058362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

## Lama Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.082.

# FXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 23 avril 2010 que je démissionne de ma fonction d'administrateur de la société LAMA SERVICES (Luxembourg) S.A., établie et ayant son siège social à à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 36 082.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056563/13.

(100057235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

# WHBL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.986.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056564/10.

(100057449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.



## Lada Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.237.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'un courrier du 23 avril 2010 que je démissionne de ma fonction d'administrateur de la société LADA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 35 237.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056565/13.

(100057238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

#### MCT Berlin Fünf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.312.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

MCT Berlin Fünf S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010056566/13.

(100057457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

# MCT Berlin Vier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.529.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

MCT Berlin Vier S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010056568/13.

(100057460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

#### HBI Rodenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.272.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarreton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.



The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

- I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Rodenbach S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118272 and having a share capital of ninety-three thousand eight hundred euro (EUR 93,800) (the Company).
  - II. The agenda of the meeting is as follows:
- 1. increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred and sixteen thousand euro (EUR 416,000) in order to bring the share capital from its current amount of ninety-three thousand eight hundred euro (EUR 93,800), represented by one thousand eight hundred and seventy-six (1,876) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to five hundred and nine thousand and eight hundred euro (EUR 509,800) by way of issuance of eight thousand three hundred and twenty (8,320) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;
- 2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;
- 3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;
- 4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and
  - 5. miscellaneous.
  - III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and sixteen thousand euro (EUR 416,000) in order to bring the share capital from its current amount of ninety-three thousand eight hundred euro (EUR 93,800), represented by one thousand eight hundred and seventy-six (1,876) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to five hundred and nine thousand eight hundred euro (EUR 509,800) by way of issuance of eight thousand three hundred and twenty (8,320) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

#### Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of four hundred and sixteen thousand euro (EUR 416,000) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of four hundred and sixteen thousand and forty euro two cents (EUR 416,040.02) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of four hundred and sixteen thousand euro (EUR 416,000) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of forty euro two cents (EUR 40.02) is to be allocated to the share premium account of the Company. The aggregate amount of four hundred and sixteen thousand and forty euro two cents (EUR 416,040.02) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at five hundred and nine thousand eight hundred euro (EUR 509,800) represented by ten thousand one hundred and ninety-six (10,196) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

# Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.



There being no further business, the meeting is closed.

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand nine hundred and twenty-five euros.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

#### Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique)

ici représentée par Me Audrey Jarreton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Rodenbach S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118272 et dont le capital social s'élève à quatre-vingt-treize mille huit cents euros (EUR 93.800) (la Société).
  - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent seize mille euros (EUR 416.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille huit cent euros (EUR 93.800), représenté par mille huit cent soixante-seize (1.876) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à cinq cent neuf mille huit cents euros (EUR 509.800) par l'émission de huit mille trois cent vingt (8.320) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;
- 2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;
- 3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;
- 4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r .l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et
  - 5. divers.
  - III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de quatre cent seize mille euros (EUR 416.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille huit cent euros (EUR 93.800), représenté par mille huit cent soixante-seize (1.876) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à cinq cent neuf mille huit cents euros (EUR 509.800) par l'émission de huit mille trois cent vingt (8.320) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.



# Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent seize mille euros (EUR 416.000) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de quatre cent seize mille quarante euros deux cents (EUR 416,040,02) est à affecter comme suit:

- (i) un montant de quatre cent seize mille euros (EUR 416.000) est affecté au capital social de la Société; et
- (ii) un montant de quarante euros deux cents (EUR 40,02) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de quatre cent seize mille quarante euros deux cents (EUR 416.040,02) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cinq cent neuf mille huit cents euros (EUR 509.800), représenté par dix mille cent quatrevingt-seize (10.196) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille neuf cent vingt-cinq euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1277. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Junglinster, le 23 avril 2010

Référence de publication: 2010057006/167.

(100057802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

# MEAG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 127.482.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Signature.

Luxembourg.

MEAG Luxembourg S.à r.l.

Harald Lechner / Sandra Müller

Référence de publication: 2010056569/12.

(100057474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

# Union Textiles A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 89.018.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

POUR LA GÉRANCE

Signature

Référence de publication: 2010056570/12.

(100057502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

# Zika Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig. R.C.S. Luxembourg B 18.230.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010056571/10.

(100056853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

# Loriner Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.340.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty second of April.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

#### APPEARED:

The private limited company "Vial Holding S. à r.l.", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 135840,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, declared and requested the notary to act:

- 1) That the private limited company "Loriner Holding S. à r. l.", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 136340, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on December 27, 2007, published in the Mémorial C number 678 of March 19, 2008, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on January 2, 2008, published in the Mémorial C number 726 of March 26, 2008.
- 2) That the corporate capital of the private limited company "Loriner Holding S. à r. l." presently amounts to fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.
  - 3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the company.
- 4) That the appearing party, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder") at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.



- 5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the company; and in its capacity as liquidator of the company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.
- 6) That the Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.
- 7) That in its capacity as liquidator of the company, the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the company.
  - 8) That with the approval of the company and the creditors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.
- 9) That the Sole Shareholder presents its liquidation report and declares that it takes over all the assets of the company, and that it will guarantee the payment of any debts of the company even if unknown at present.

The liquidation report, after having been initialled "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints as auditor to the liquidation, the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B number 58545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Sole Shareholder accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to COMCOLUX S.à r.l., prenamed, in relation to the verifications carried out as of the date hereof.

The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

- 11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the company is closed and that any registers of the company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the company has definitely ceased to exist.
  - 12) That discharge is given to the managers of the company for the performance of their mandate.
- 13) That the books and documents of the company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Par devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

# A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Vial Holding S. à r.l.", avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 135840,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, domiciliée professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Loriner Holding S. à r. l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136340, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 678 du 19 mars 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte



reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 726 du 26 mars 2008.

- 2) Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Loriner Holding S. à r. l." s'élève actuellement à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1,-) chacune.
- 3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la société.
- 4) Que la comparante, agissant comme associée unique ("l'Associée Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la société, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et la mise en liquidation.
- 5) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que l'Associée Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- 7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la société, l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.
  - 8) Que de l'accord de la société et des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Associée Unique.
- 9) Que l'Associée Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la société et qu'elle garantira le paiement de toutes les dettes de la société même inconnues à ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été paraphé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Associée Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée COM-COLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B numéro 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associée Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COMCOLUX S.à r.l., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Associée Unique, lors de la troisième assemblée, déclare que la liquidation de la société est clôturée et que tous les registres de la société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la société a définitivement cessé d'exister.

- 12) Que décharge est donnée aux gérants de la société pour l'exercice de leur mandat.
- 13) Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros ( $\in$  1.700,-).

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2010. Relation: EAC/2010/4871. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

# POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010058216/138.

(100058573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.



# Auto-Ecole Theis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3635 Kayl, 23, rue Altrescht. R.C.S. Luxembourg B 90.491.

# DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le douze avril.

Par devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

#### ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur José Maria GONCALVES DOS ANJOS, maître-instructeur de véhicules automoteurs, demeurant à L-3635 Kayl, 23, rue Altrescht,
  - 2.- Madame Joana Rosa SIMOES DOS SANTOS, indépendante, demeurant L-3635 Kayl, 23, rue Altrescht, ci-après nommés "les actionnaires",

Lesquels comparants ont ensuite exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- qu'ils sont les seuls et uniques actionnaires de la société AUTO-ECOLE THEIS S.A., inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 90.491, et ayant son siège social à L-3635 Kayl, 23, rue Altrescht;

Que ladite société a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 janvier 2003, publié au Mémorial C n ° 124, en date du 7 février 2003 et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 octobre 2006 publié au Mémorial C no 2285, en date du 7 décembre 2006.

- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euro (€ 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.
  - Que la Société n'a plus d'activités depuis le 1 er janvier 2010;
- que les actionnaires siégeant en assemblée générale extraordinaire prononcent la dissolution de la Société avec effet immédiat:
- Que les actionnaires se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'il n'y a plus de passif connu, mais que tous passifs éventuels seront réglés solidairement par les comparants;
  - Que les actionnaires sont investis de tout l'actif dont ils déclarent être les bénéficiaires économiques réels;
  - Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
  - Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes;
  - Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au domicile privé des comparants;

Frais

Tous les frais et honoraires avec les présentes resteront à charge des comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Goncalves Dos Anjos, Simoes Dos Santos, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 avril 2010. Relation: EAC / 2010 / 4306. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 21 avril 2010.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010058220/44.

(100058634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

# Checkmate Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 111.581.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 mars 2010 à 9.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 30 mars 2010, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2010:



Conseil d'Administration:

- \* Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-4724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- \* Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- \* Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme CHECKMATE SICAV Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2010054215/26.

(100068915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

# Wepe Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 22, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.169.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 avril 2010. Signature.

Référence de publication: 2010056572/10.

(100056847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

# Sainclair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 60.834.

Il résulte de la résolution par écrit de l'actionnaire unique datée du 29 avril 2010 que :

- les mandats des administrateurs A et B sortants:
- \* M. Jean-François BUATOIS, directeur commercial, demeurant au 14, route de Mondorf, L-5552 Remich, Administrateur A et également Président du Conseil d'Administration de la Société;
- \* Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Administrateur B de la Société;
- \* M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Administrateur B de la Société;
  - ainsi que celui du commissaire aux comptes:
- \* M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration du 29 avril 2010, M. Jean-François BUATOIS a été confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010054427/24.

(100068893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.



# Snake S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 12, rue de la Boucherie. R.C.S. Luxembourg B 152.717.

#### **STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

- 1) Monsieur Philippe DONDELINGER, salarié, né le 21 mai 1975 à Luxembourg, demeurant à L-1371 Luxembourg, 165, Val St. Croix, ici représenté par Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 19 avril 2010. Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- 2) La société anonyme BEDEELEGUNG, établie et ayant son siège social à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, constituée en date du 14 avril 2010 par-devant Maître Carlo Wersandt, prédit, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B152458,

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Gilles VOGEL, prédit.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger, les activités suivantes:
- l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques y compris l'organisation de soirées à thèmes;
  - l'organisation d'événements, d'expositions, de meetings de tout genre;
  - toutes activités liées aux opérations d'une agence d'affaires.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de SNAKE S.àr.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
  - Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.
- **Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs et leurs rémunérations seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.



- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
  - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

- **Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
- Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales. Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

#### Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit les parts sociales et les ont libérées intégralement de la manière suivante:	
M. Philippe DONDELINGER, prédit, cinquante parts sociales	50
La société anonyme BEDEELEGUNG, prédite, cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts sociales:	

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

# Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

# Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ neuf cents euros (900,-EUR).

# Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse de la Société est établie à L-1247 Luxembourg, 12, rue de la Boucherie.
- 2. L'assemblée désigne comme gérante technique de la Société: Madame Nathalie BONN, commerçante, née le 28 novembre 1970 à Luxembourg, demeurant à L-9762 Lullange, Maison 22. L'assemblée désigne comme gérant administratif de la Société: Monsieur Philippe DONDELINGER, salarié, né le 21 mai 1975 à Luxembourg, demeurant à L-1371 Luxembourg, 165, Val St. Croix. La Société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Gilles VOGEL, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2010. LAC/2010/17870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010058954/102.

(100059522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.



# Wilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 146.596.

Le Bilan au 31 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056573/10.

(100057326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

# Partner Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R.C.S. Luxembourg B 57.487.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme A.J.A. FOOTBALL avec siège social Stade Abbé Deschamps, F-89000 Auxerre, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Auxerre, sous le numéro B 434 386 470,

représentée par Monsieur Christian ROLLET demeurant à F-89250 à Chemilly sur Yonne en vertu d'une procuration datée du 19 mars 2010.

Lequel comparant, agissant ès dite qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I Que la société anonyme "PARTNER AVIATION S.A.", ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 57487, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C No 152 du 28 mars 1997.
- II Que le capital social de la société anonyme "PARTNER AVIATION S.A.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE NEUF CENTS (EUR 30.986,69), représenté par MILLE (1000) actions d'une valeur nominale de EUR 30,98669 chacune, est intégralement libéré.
- III. Que le comparant dûment représenté en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme "PARTNER AVIATION S.A.".
- IV. Que le comparant dûment représenté est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V. Que le comparant dûment représenté déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la dissolution de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- VI . Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
  - VII. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.
- VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Rollet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2010. Relation: EAC/2010/4861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010058217/45.

(100058335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.



# KK Ost Europe S.A., Société Anonyme, (anc. ARI General Management S.A.).

Siège social: L-7217 Bereldange, 114, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 25.574.

Im Jahre zweitausendzehn, am zweiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz zu Mersch.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft "ARI General Management S.A.", société anonyme, mit Sitz in L-7217 Bereldange, 114, rue de Bridel.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft, welche von Notar Gérard LECUIT, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 20. Februar 1987 errichtet worden ist, wurde im Mémorial Recueil Spécial C Nummer 151 vom 25. Mai 1987 veröffentlicht.

Eine letzte Abänderung der Satzung fand statt durch eine Urkunde von amtierendem Notar, am 26. Mai 2009, welche im Mémorial Recueil Spécial C Nummer 1230 vom 25. Juni 2009 veröffentlicht wurde.

Der Vorsitz der Versammlung führt Frau Nicole BLEY, Privatbeamtin, wohnhaft in Cruchten.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Arnold MEISTER, expert comptable, wohnhaft in Luxemburg. Sodann stellt die Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

- I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:
- 1) Umänderung der Firmenbezeichnung in "KK Ost Europe S.A."
- 2) Rücktritt von einem Verwaltungsratsmitglied, Annahme des Rücktritts und Ernennung von einem neuen Verwaltungsratsmitglied für eine Periode von 6 Jahren.
  - 3) Abwahl des Kommissars und Ernennung von einem neuen Kommissar für eine Periode von 6 Jahren.
- II. Dass die Anwesenheitsliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre erstellt wurde und die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre geprüft sind.

Die als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

III. Dass aus der vorerwähnten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist.

Die vorliegende außerordentliche Generalversammlung ist also beschlussfähig.

Sodann stellen die in der außerordentlichen Generalversammlung anwesenden respektive vertretenen Aktionäre fest, dass sie ordnungsgemäß und im Voraus über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt wurden und die außerordentliche Generalversammlung demnach rechtsgültig tagt.

Die außerordentliche Generalversammlung erklärt sich alsdann mit der Ausführung der Vorsitzenden einverstanden, schreitet somit zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

# Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Firmenbezeichnung der Gesellschaft umzuändern in "KK Ost Europe S.A."

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschließt die Generalversammlung Artikel 1. erster Abschnitt, abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft, unter der Bezeichnung "KK Ost Europe S.A."

# Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt von Herrn Arnold MEISTER als Mitglied des Verwaltungsrates sowie Delegierter des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung anzunehmen.

Als neues und momentan einziges Mitglied des Verwaltungsrates für eine Periode von 6 (sechs) Jahren wird ernannt: Frau Svetlana KAZMIERSKA, geb. KALIZSKAJA, geboren zu Donezk (Ukraine) am 3. März 1947, Diplom-Ingenieurin, wohnhaft zu D-75446 Wiernsheim-Pinache, Arnaudweg 10.

#### Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den aktuellen Kommissar Herrn Robert ELVINGER mit sofortiger Wirkung abzuwählen und die Gesellschaft Luxemburger Rechts "AG

Fiduciaire S.A.", RCS B 16743, 114 rue de Bridel, Bereldange, zum neuen Kommissar für eine Periode von 6 (sechs) Jahren zu ernennen.

#### Bemerkung

Der amtierende Notar hat die anwesenden Personen darauf hingewiesen, dass der Verwaltungsrat, bestehend aus einem einzigen Mitglied, nicht konform geht mit der Luxemburger Gesetzgebung und dass, solange die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat, der Verwaltungsrat zwingend drei Mitglieder haben muss.

Trotz dieser Rechtsbelehrung wurde dem Notar die Weiterführung und abschließende Unterschrift vorliegender Urkunde angetragen.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Generalversammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt in Mersch.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die anwesenden Personen, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben alle anwesenden Personen mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. BLEY, A. MEISTER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 23 avril 2010. Relation: MER/2010/778. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (gezeichnet:): A. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABFERTIGUNG.

Mersch, den 27. April 2010.

Référence de publication: 2010058204/70.

(100058258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

# GCL Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.787.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 16 avril 2010:

Le mandat du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'associé unique a décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Réviseur d'entreprise:

KPMG Audit, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Société Européenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2010054280/19.

(100068916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

# Trimar Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 55.022.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056582/10.

(100056786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck